

Mme MacInnis: Monsieur le président, on peut difficilement s'opposer aux modifications proposées par le projet de loi. Elles ont trait au transfert de compétences de la Direction des standards et de la Direction générale des aliments et des drogues au nouveau ministère, et visent à assurer des services d'inspection. Nous sommes en faveur de ces changements. Nous sommes heureux aussi que le ministre ait annoncé l'ouverture de bureaux régionaux. Ce sera un pas vers une administration décentralisée. Néanmoins, il me semble que le ministre n'a pas fait beaucoup d'efforts pour définir en général les fonctions de son ministère.

Je ne suis pas trop sûr que cette question ait fait l'objet d'un examen approfondi au comité. Il y a certains aspects sur lesquels nous n'avons pas pu alors nous renseigner. Aussi, puisque nous discutons de la réorganisation des ministères du gouvernement, je pense que nous devrions profiter de l'occasion pour exprimer une partie de ce que nous avons à dire. J'avais l'intention de parler un moment du but de ce ministère. Tel qu'il est constitué maintenant, il comporte trois divisions—on pourrait les appeler les trois grâces: la consommation, les corporations et les enquêtes sur les coalitions. La division des corporations—cette entité capitaliste «dans le vent»—est chargée de toutes les questions relatives aux sociétés et à leurs titres, sans compter les faillites, les brevets, les droits d'auteur, et les marques de commerce. D'une façon générale, pour reprendre les termes du ministre, cette division du ministère s'occupe d'appliquer un grand nombre de lois fédérales régissant les firmes qui fournissent les marchandises et les services. Sous ce rapport, le ministre affirme que le rôle du ministère sera d'augmenter la confiance des investisseurs et des actionnaires et de multiplier les occasions de trouver des capitaux. De plus, il conçoit le ministère comme un instrument destiné à garantir la probité du monde des affaires. Je préfère m'en tenir aux paroles du ministre qu'à celles de n'importe qui, lorsqu'il se prononce.

La Direction des enquêtes sur les coalitions me semble secrète et peu sûre d'elle-même. Elle est supposée assurer une économie vigoureuse grâce à une politique de concurrence rationnelle, essentielle à une économie vigoureuse et prospère. Je ne fais que reprendre les paroles du ministre.

Enfin, la Direction de la consommation doit protéger les consommateurs des abus inhérents à cette même économie concurrentielle et vigoureuse. Je dis bien «inhérents». Elle

doit les protéger contre la fraude et la tromperie que commettent des fabricants au moyen d'emballages défectueux, d'étiquetage insuffisant, de publicité mensongère, de jeux, trucs et méthodes contestables de crédit.

Outre le souci de sécurité et de qualité des produits, le ministère doit aussi se préoccuper des prix. Il faut bien dire qu'il a été créé à la suite d'une enquête sur les prix de consommation, en particulier ceux des denrées alimentaires et des logements. Nous ne devrions pas, à mon avis, perdre de vue ces circonstances. A ce moment-là, le boycottage par certaines consommatrices canadiennes a suscité maints éloges puisqu'il avait réussi à déclencher une enquête et finalement à faire accepter la création d'un ministère de la Consommation.

Le ministère n'était pas censé s'attacher simplement aux indices obscurs et particuliers des prix et aux données concernant la marche de l'économie; il devait aussi se préoccuper des problèmes particuliers des gens, notamment des personnes à revenus modestes, à revenus fixes, de celles qui ne sont pas assez renseignées pour être des consommateurs rationnels—gens qui n'ont pas la protection voulue.

Le ministre a traité du premier aspect de ces fonctions le 8 novembre 1968, lors du débat sur l'exposé budgétaire. Voici ce qu'il disait:

Je participe au débat aujourd'hui, car il y va de mon intérêt de voir à ce que l'économie canadienne satisfasse aux besoins du consommateur que la loi m'oblige à représenter.

Malgré ces beaux sentiments et de réels efforts de la part du ministre, le ministère n'a pas su remédier à la plupart des problèmes urgents de la population. Il reste voué à l'insuccès, à moins qu'on y apporte au moins deux modifications importantes. Premièrement, le ministère devra abandonner sa double personnalité. Deuxièmement, il devra se mettre en rapport direct avec les gens et apprendre à travailler avec eux sans intermédiaire.

Pour ce qui est de la schizophrénie du ministère, le ministre déclare qu'il est légalement chargé de représenter les consommateurs. Mais, étant donné la nouvelle structure du ministère, ses fonctions l'obligent à représenter également les hommes d'affaires et les producteurs. Il a reconnu lui-même, le 9 décembre dernier, la contradiction inhérente à cette situation lorsqu'il nous a dit que tout le monde était au courant des conflits qui s'élevaient souvent entre les intérêts des consommateurs et ceux des producteurs. II